

**COMPTE RENDU REUNION
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2016**

Présents : DINTILHAC P-A. - AMIEL A.- BAILEY J. -PASCAL D.- PRAT A. -
BOUHACENE P. - LE MAO C. - MALLET J.

Absents : BOYER M. - GIRARD C. - LASSEUR N. - EQUILBEC L.- JOLY J-M. -
PRIOLO N

Secrétaire de séance : AMIEL A.

La séance est ouverte à 21h00

1°) Approbation du dernier compte rendu

Le compte rendu du conseil municipal du 8 janvier 2016 sera voté au prochain conseil municipal.

2°) RAR

Monsieur le Maire fait le point sur les restes à réaliser, à reporter pour le BP 2016 il s'agit :

Opération 11 : compte 2031 : 13 000€

compte 1317 : 2 000€

Opération 15 : compte 2184 : 2 000€

Opération 25 : compte 2313 : 2 000€

Opération 32 : compte 2111 : 15 000€

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de reporter les restes à réaliser sur le BP 2016.

3°) Achat terrain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité d'acheter les parcelles section C parcelles n° 920, 925, 942, 947, 952, 953, 948 et 951 soit au total 1 659 m² pour un montant de 18.92 € le m² soit un total estimé à 31 388.28 € et pourra évoluer en fonction de la superficie définitive déterminée par le géomètre.

Compte tenu du montant inférieur à 75 000 € la commune ne fait pas appel à une estimation des domaines.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour :

- Mener ce dossier et de signer tous documents le concernant,
- Approuve la somme de 18,92 € le m² pour l'achat des parcelles section C n° 920, 925, 942, 947, 952, 953, 948 et 951,
- Autorise Monsieur le Maire à faire l'achat devant notaire.

4°) Vente terrain

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de vendre une parcelle section D parcelle n° 696 d'une contenance de 1 500 m² pour un montant de 70 000 € à la société SP3M.

Compte tenu du montant inférieur à 75 000 € la commune ne fait pas appel à une estimation des domaines.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de vendre la parcelle section D n° 696 à la société SP3M pour 70 000 € et autorise Monsieur le Maire à effectuer cette vente par acte administratif.

5°) Débat d'orientation Budgétaire

Le conseil Municipal débat sur les futurs projets à mener pour 2016.

6°) Questions diverses

Monsieur le Maire fait le point sur les rapports d'accessibilité de la commune.

La séance est levée à 22h00

Le Maire,

Les Membres,

Le Secrétaire,